



NOTE FORMATIONS CONTINUES 2024-25

« JE RENOUVELLE ET APPROFONDI MES COMPETENCES »



Ligue Régionale de Tir de Bretagne

Informations générales

IMPORTANT : Chaque stagiaire doit prendre connaissance de la fiche de sa formation.

Maud CARADEC – Assistante technique régionale – RFL

07 50 87 61 20 – atr@tir-bretagne.org

Rappel : La formation continue est **obligatoire** au minimum 1 fois tous les 4 ans.

La Ligue se réserve le droit de modifier les dates des modules selon les besoins du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

Les titulaires CAC n'ont accès qu'à leur formation continue spécifique sur la sécurité. Ceux n'ayant pas suivi une formation continue à temps devront repasser en formation initiale. Le certificat n'est pas détenu à vie, contrairement aux Brevets Fédéraux.

Les formations continues n'ont pas de journées de positionnement.

Les armes peuvent être personnelles ou mises à disposition par votre club ou Comité Départemental.

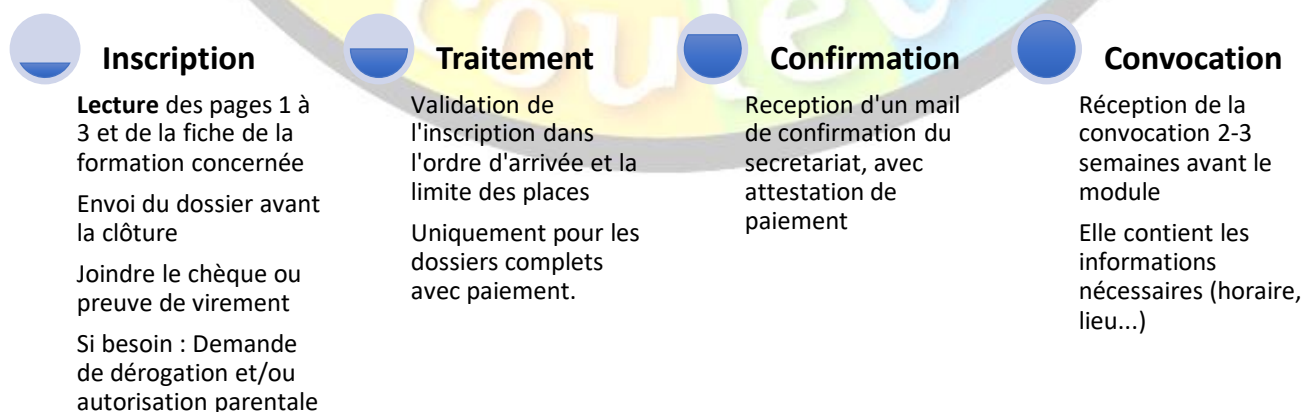
La note des formations initiales et la note des formations continues sont également disponibles sur le site internet de la Ligue : <http://www.tir-bretagne.org/>.

Inscriptions :

Le nombre de places disponibles est limité pour chaque formation. Les inscriptions sont prises en compte **dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets (avec paiement)**.

Dans les cas nécessitant une **dérogation**, l'inscription sera **automatiquement refusée** en l'absence de **demande jointe au dossier**. Les dérogations sont à caractère exceptionnel, **accordées ou non par l'ATR**.

Dans un esprit d'équité, une limite de **3 stagiaires par club pour un même formation** est fixée. En cas de situation particulière, merci de contacter l'ATR-RFL.



Ligue Régionale de Tir de Bretagne
11 bis avenue de la Princesse
BP 7 Maison des Associations
56390 COLPO

Ou par e-mail : secretariat@tir-bretagne.org

Frais de formation :

Les frais d'inscription sont à envoyer **obligatoirement** avec le dossier d'inscription : **chèque ou preuve de virement**. Ils sont encaissés indépendamment de la présence du stagiaire (absence, abandon, etc.). **Tout candidat abandonnant ou exclu au cours de la formation ne sera pas remboursé de tout ou partie des frais qu'il aura engagés.**

Vous pouvez annuler votre inscription sur simple demande, **jusqu'à 3 jours après la clôture des inscriptions**. Aucun frais ne sera encaissé. Au-delà de ce délai, les inscriptions sont définitives et l'encaissement automatique.

Pour les stagiaires licenciés **Hors Ligue** les frais de formation sont majorés de 10€ par module. L'acceptation en formation est soumise à l'accord des deux RFL et dans la limite des places, avec priorité aux Bretons.

Restauration et Hébergement :

Les frais de restauration du midi sont directement pris en charge par la Ligue dans la limite du barème maximum en vigueur. **La consommation d'alcool est strictement interdite et entraînera l'exclusion immédiate de la formation.**

Les éventuels frais de restauration du soir, d'hébergement et de déplacements sont à la charge du stagiaire, de son club ou du Comité Départemental.

Modalités de validation

À l'exception des Certificats de Spécialité (CS) dont le fonctionnement est spécifique, il n'y a pas d'examen pour obtenir la validation d'une formation continue.

Pour obtenir la validation, le stagiaire doit obligatoirement :

- ✓ **Participer activement** à toutes les journées de formations et être investi.e
- ✓ **Respecter** en permanence la sécurité et l'éthique fédérale, tant par ses actions, et son comportement, que par ses paroles

Les badges sont envoyés à l'issu du module à chaque Président de club concerné. Seuls les participants ayant les **anciens écussons** (tissus) peuvent demander leur renouvellement.

SOMMAIRE

(accès à la formation en cliquant dessus)

Les thèmes des formations continues sont déterminés selon les moyens techniques disponibles et la majorité des avis exprimé lors de l'enquête au cours de la saison précédente.

Cette enquête est diffusée à tous les titulaires d'un Brevet Fédéral et aux Présidents de club.

INFORMATIONS GENERALES

Inscriptions	2
Frais de formation	3
Restauration et Hébergement	3
Modalité de validation	3

FORMATIONS CONTINUES

Tuteur Fédéral 1 ^{er} Degré	5
Technique : Pistolet standard et précision	6
Structuration : Encadrer une École de Tir	7
Pédagogie : Amener les tireurs à la compétition	8
Développement : Moderniser la communication	9
Demande d'inscription en formation	10
Demande de dérogation	11
Autorisation Parentale	12

Tuteur Fédéral 1^{er} Degré



Module unique : 09 et 10 novembre 2024

Prévision lieu du module : Département 29.

Prévision encadrement : Philippe Goudet et Pascal Kerlau

Cadre de la formation et validation

Cette action est destinée aux personnes titulaires du Brevet d'Animateur ou d'Initiateur. La présence à la totalité du module est nécessaire à la validation. Cette formation apparaîtra sur la fiche ITAC du stagiaire.

Objectifs de la formation.

Le module a pour objectifs, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Maîtriser le rôle du tuteur au sein de la formation et du club
- Maîtriser les outils du tutorat
- Connaître les attitudes du tuteur

Inscription et matériel à prévoir

Le nombre de place est limité à 12 stagiaires, et maximum 3 du même club

Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 50 € .



Conditions

- Licence valide
- Avoir obtenu son BFA ou BFI
- PSC1 ou équivalent conseillé



Matériel

- Prévoir un pistolet ou une carabine 10m
- Son passeport formateur
- Cahier de prise de note



Important

- L'inscription à ce module permet d'accompagner dès cette saison un stagiaire en formation initiale.

Ce matériel est nécessaire au bon déroulement de la formation. Les armes peuvent être personnelle, prêtée par son club, ou le Comité Départemental. Le lieu d'accueil du module ne sera en aucun cas sollicité par la Ligue pour le prêt d'arme.

Date butoir d'inscription : 10 octobre 2024 (Délais de rigueur)

Technique : Mise en œuvre et analyse basique du SCATT



Module unique : 07 décembre 2024

Prévision lieu du module : Département 56.

Prévision encadrement : Maud Caradec et Bastien Leo

Cadre de la formation et validation

Cette action est destinée aux personnes titulaires du Brevet de Jeune Encadrant ou d'Initiateur. La présence à la totalité du module est nécessaire à la validation.

Objectifs de la formation.

Le module a pour objectifs, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Connaître la technique de niveau initié du pistolet standard et précision
- Maîtriser les grands exercices et la progression pédagogique
- Connaître les principales erreurs des tireurs et le règlement sportif

Inscription et matériel à prévoir

Le nombre de place est limité à 10 stagiaires, et maximum 3 du même club

Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 25 € .



Conditions

- Licence valide
- Avoir obtenu son BFJE, ou BFI
- PSC1 ou équivalent conseillé



Matériel

- Prévoir un pistolet 10m 5 coups
- Son passeport formateur
- Cahier de prise de note



Important

- Les stagiaires BFA ou BFI peuvent solliciter une dérogation.

Ce matériel est nécessaire au bon déroulement de la formation. Les armes peuvent être personnelle, prêtée par son club, ou le Comité Départemental. Le lieu d'accueil du module ne sera en aucun cas sollicité par la Ligue pour le prêt d'arme.

Date butoir d'inscription : 07 novembre 2024 (Délais de rigueur)

Structuration : Guider l'achat de matériel



Module unique : 26 janvier 2025

Prévision lieu du module : Département 22

Prévision encadrement : Philippe Goudet et Pascal Kerlau

Cadre de la formation et validation

Cette action est destinée aux personnes titulaires d'un Brevet Fédéral. La présence à la totalité du module est nécessaire à la validation..

Objectifs de la formation.

Le module a pour objectifs, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Savoir adopter un comportement adapté
- Connaître les éléments clés pour la structuration
- Maîtriser les éléments de pédagogie et les grands exercices en lien avec Cibles Couleurs

Inscription et matériel à prévoir

Le nombre de place est limité à 12 stagiaires, et maximum 3 du même club.

Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 25 € .



Conditions

- Licence valide
- Avoir obtenu n'importe quel Brevet Fédéral
- PSC1 ou équivalent conseillé



Matériel

- Prévoir un pistolet ou une carabine 10m
- Son passeport formateur
- Cahier de prise de note



Important

- Les stagiaires BFA ou BFI peuvent solliciter une dérogation.

Ce matériel est nécessaire au bon déroulement de la formation. Les armes peuvent être personnelle, prêtée par son club, ou le Comité Départemental. Le lieu d'accueil du module ne sera en aucun cas sollicité par la Ligue pour le prêt d'arme.

Date butoir d'inscription : 21 décembre 2025 (Délais de rigueur)

Pédagogie : Construire un cursus sportif au sein du club



Module unique : 09 mars 2025

Prévision lieu du module : Département 35

Prévision encadrement : Maud Caradec et Arnaud Chevrollier

Cadre de la formation et validation

Cette action est destinée aux personnes titulaires du Brevet d'initiateur. La présence à la totalité du module est nécessaire à la validation.

Objectifs de la formation.

Le module a pour objectifs, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Connaître les bases du fonctionnement des motivations et de la communication renforçant la confiance en soi et la motivation
- Savoir utiliser l'approche ludique comme levier vers la compétition
- Savoir quand et comment aborder la notion de compétition

Inscription et matériel à prévoir

Le nombre de place est limité à 12 stagiaires, et maximum 3 du même club.

Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 25 € .



Conditions

- Licence valide
- Avoir obtenu son BFJE ou BFI
- PSC1 ou équivalent conseillé



Matériel

- Son passeport formateur
- Cahier de prise de note



Important

- Un thème

Ce matériel est nécessaire au bon déroulement de la formation. Les armes peuvent être personnelle, prêtée par son club, ou le Comité Départemental. Le lieu d'accueil du module ne sera en aucun cas sollicité par la Ligue pour le prêt d'arme.

Date butoir d'inscription : 1^{er} février 2025 (Délais de rigueur)

Développement : Amener les tireurs à la compétition



Module unique : 30 mars 2025

Prévision lieu du module : Département 56

Prévision encadrement : Jean André et Arnaud Chevrollier

Cadre de la formation et validation

Cette action est destinée aux personnes titulaires du Brevet d'initiateur. La présence à la totalité du module est nécessaire à la validation.

Objectifs de la formation.

Le module a pour objectifs, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Connaître les bases du fonctionnement des motivations et de la communication renforçant la confiance en soi et la motivation
- Savoir utiliser l'approche ludique comme levier vers la compétition
- Savoir quand et comment aborder la notion de compétition

Inscription et matériel à prévoir

Le nombre de place est limité à 12 stagiaires, et maximum 3 du même club.

Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 25 € .



Conditions

- Licence valide
- Avoir obtenu n'importe quel Brevet Fédéral
- PSC1 ou équivalent conseillé



Matériel

- Son passeport formateur
- Cahier de prise de note



Important

- Les stagiaires BFA peuvent solliciter une dérogation.

Ce matériel est nécessaire au bon déroulement de la formation. Les armes peuvent être personnelle, prêtée par son club, ou le Comité Départemental. Le lieu d'accueil du module ne sera en aucun cas sollicité par la Ligue pour le prêt d'arme.

Date butoir d'inscription : 28 février 2025 (Délais de rigueur)

Renouvellement CAC : Garantir la sécurité



Module unique : 29 juin 2025

Prévision lieu du module : Dans votre département

Prévision encadrement : Maud Caradec et Responsables Formation Départementaux

Cadre de la formation et validation

Cette action est destinée aux personnes titulaires du Certificat de compétence CAC. La présence à la totalité du module est nécessaire à la validation.

Cette formation se compose d'une matinée en visioconférence sur le lieu indiqué par votre RFD, puis d'une après-midi de mise en situation pratique.

Objectifs de la formation.

Le module a pour objectifs, par le biais de rappels théoriques et de mise en pratique :

- Adopter un comportement adapté : Accueil d'un pratiquant habituel et gestion de tireurs difficiles
- Garantir la sécurité des pratiquants : incident de tir simple, double et un malaise.
- Transmettre et faire respecter la sécurité et l'éthique fédérale

Inscription et matériel à prévoir

Le nombre de place est **limité à 8 stagiaires** par département, et maximum 3 du même club. Les frais d'inscription pour **l'ensemble de la formation** s'élèvent à **25 €**.



Conditions

- Licence valide
- Avoir obtenu son CAC
- PSC1 ou équivalent conseillé



Matériel

- Cahier de prise de note
- Casque anti-bruit
- Pistolet et/ou revolver 25m (ISSF ou TAR)
- Facultatif: arme d'épaule 22lr
- 1 boîte de munition manufacturée (rechargées interdites)
- Tenue confortable



Important

- La formation est fermée aux titulaires d'un Brevet Fédéral

Ce matériel est nécessaire au bon déroulement de la formation. **Les armes peuvent être personnelle, prêtée par son club, ou le Comité Départemental.** Le lieu d'accueil du module ne sera en aucun cas sollicité par la Ligue pour le prêt d'arme.

Date butoir d'inscription : 21 mai 2025 (Délais de rigueur)

Demande d'inscription en formation CONTINUE

Merci d'écrire le plus lisiblement possible

Nom : Prénom :

Club : n° de licence :

Date de naissance : / / Catégorie d'âge :

Je suis en situation de handicap : ☐ Non ☐ Oui

Tél : E- mail :

Adresse :

Cible couleur détenue : Discipline principale :

Niveau de compétition au cours des 5 dernières années :

☐ Loisir ☐ Départemental ☐ Régional ☐ National

Brevet ou Certificat détenu : ☐ CAC ☐ BFJE ☐ BFA ☐ BFI ☐ BFE

Date d'obtention :

Fonction(s) principale(s) au sein du club :

☐ Encadrant jeunes ☐ Encadrant adultes ☐ Surveillance de pas de tir

☐ Elu au comité directeur ☐ Autre:

Type : **Continue** « Je renouvelle et approfondi mes compétences »

Module(s) choisi(s) :

- | | |
|---|--|
| ☐ Tuteur Fédéral 1 ^{er} degré | ☐ Construire un cursus sportif club |
| ☐ Mise en œuvre et analyse SCATT | ☐ Amener les tireurs à la compétition |
| ☐ Guider l'achat de matériel | ☐ Renouvellement CAC |

Rappel : la formation continue est obligatoire au minimum 1 fois tous les 4 ans.

Tout dossier incomplet ou hors-délais ne sera pas prise en compte.

Documents à joindre :

- Chèque à l'ordre de la Ligue ou preuve de virement
- Pour les mineurs : autorisation parentale (voir page 21)
- Si concerné : demande de dérogation (Voir page 20)

Présentez vos motivations pour participer à la formation :

obligatoire du Président de club :

et signature du stagiaire

Date et signature du Président

- Présentez vos motivations pour participer à la formation :
- obligatoire du Président de club :
- et signature du stagiaire
- Date et signature du Président

Présentez vos motivations pour participer à la formation :

obligatoire du Président de club :

et signature du stagiaire

Date et signature du Président

Présentez vos motivations pour participer à la formation :

obligatoire du Président de club :

et signature du stagiaire

Date et signature du Président

Présentez vos motivations pour participer à la formation :

obligatoire du Président de club :

et signature du stagiaire

Date et signature du Président

Présentez vos motivations pour participer à la formation :

obligatoire du Président de club :

et signature du stagiaire

Date et signature du Président

Demande de dérogation

A l'attention de Madame la Responsable Formation Ligue,

Je soussigné(e) (nom et prénom) :

N° licence :

N° club :

Demande exceptionnellement une dérogation pour être autorisé à suivre la formation continue (précisez) :

Pour le(s) motif(s) suivant :

☐ Absence de Brevet Fédéral

☐ Formation fermée aux Animateurs

☐ Autre (précisez) :

Pour les licenciés d'une autre Ligue, merci d'utiliser la feuille de demande de dérogation fédérale (ITAC), complétée par votre RFL.

Indiquez vos motivations et/ou situation justifiant le besoin de formation par dérogation :

Il est rappelé que les dérogations sont à caractère exceptionnel, et que leur accord n'est en aucun cas systématique.

Le .../.../...

Signature :

Cadre Réservé à la RFL

Demande : ☐ Refusée

☐ Acceptée

☐ Acceptée sous conditions

Indiquez les conditions le cas échéant :

Le / / ,

Signature :

Je soussigné, M. (mère, père, tuteur légal de l'enfant *) autorise :

- Mon enfant à participer à la formation continue

(précisez) :

se déroulant du au,

- Les membres de l'Equipe Technique Régionale, à transporter en voiture individuelle mon enfant.
- La collecte et le traitement de ces données dans le cadre de la formation

En cas d'urgence, j'autorise :

- Les responsables de la Ligue à prendre toutes les mesures nécessaires à l'évacuation et à l'hospitalisation éventuelles de mon enfant
- Toute intervention chirurgicale rendue nécessaire en cas d'accident majeur.

Fait à, le

Signature obligatoire

(précédée des mentions "Lu et approuvé" et "Certifié exact") :

Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom de la personne :

N° de téléphone :

Lien de parenté :

Observations éventuelles :

Renseignements administratifs

N° de Sécurité sociale :

Caisse de Sécurité sociale + adresse :

Nom du médecin traitant :

N° de téléphone :

Nom de la mutuelle (éventuellement) :

DESOI
 PROGRESSION
 RESPECT
 CONTROLE DESOI
CONCENTRATION
 FRATERNITE
 INTÉGRATION
 ENGAGEMENT
 ESPRIT
 MAITRISE
 D'ÉQUIPE
 AUTONOMIE

Contact

Assistante Technique Régionale :

Maud CARADEC - atr@tir-bretagne.org - 07 50 87 61 20



Rejoins-nous sur notre page pour suivre toute notre actualité !

@LigueTirBretagne

Nos partenaires



BRODERIE DISTINCTION



COPIES DES LICES



ENVIE D'OPTIQUE
L'OPTICIEN DES SILENCES